

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Instituts nationaux supérieurs du professorat Question écrite n° 18308

Texte de la question

Mme Frédérique Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la création dilnstituts nationaux supérieurs du professorat (INSP) en remplacement des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), souhait émis par le Gouvernement dans le cadre de la loi pour une « école de confiance ». Ce dispositif a suscité de vives critiques. Aussi, elle souhaitait savoir s'il était possible d'obtenir des précisions quant à ces écoles qui forment les enseignants (la place du concours, actuellement situé entre la première et la seconde année de master, ou le contenu de ces formations).

Données clés

Auteur : Mme Frédérique Meunier

Circonscription: Corrèze (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18308 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>2 avril 2019</u>, page 2895 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)